

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 11 novembre 2015

### SUJET : LOI CONCERNANT LES SOINS DE FIN DE VIE

**PROVENANCE :** Direction générale adjointe, Programmes sociaux, réadaptation et première ligne

**PERSONNE RESPONSABLE :** Marie-France Simard

**SECTEUR D'ACTIVITÉ :** Soins palliatifs

### SOMMAIRE :

La Loi concernant les soins de fin de vie entrera en vigueur le 10 décembre prochain. Cette loi vise à assurer aux personnes en fin de vie des soins respectueux de leur dignité et de leur autonomie. Elle vient préciser le droit des personnes en fin de vie et certaines modalités d'encadrement et d'organisation des services.

### OBJECTIF POURSUIVI :

L'objectif est d'informer les membres du conseil d'administration sur l'objet de la Loi 2 ainsi que sur les modalités d'encadrement des soins de fin de vie qu'elle précise.

### IMPACT FINANCIER :

L'impact financier demeure à l'intérieur de nos paramètres budgétaires

### PROJET DE RÉOLUTION :